dans un but de controverse, résume l'enseignement du *Eul tsong king* en disant qu'il prohibe le mariage, interdit de

une notion qui semble avoir été fondamentale dans le manichéisme. Mais peut-être est-ce simplement que l'expression *san-tsi*, lors de la traduction du traité de Pékin, n'avait pas encore cours dans le manichéisme chinois. Le mot *tsi* signifie proprement, au point de vue de l'espace, «limite, frontière», et s'il en est venu à signifier «moment» et même «époque», c'est en partant, dans le temps, du sens de «conjoncture», «point de jonction» entre deux séries d'événements; les acceptions primitives sont encore sensibles et vivantes dans a langue. Or, on rencontre trois fois dans le traité de Pékin (*supra*, 1re partie, p. 365, 386) une expression 三界 *san-kiai* qui est bien connue dans le bouddhisme, où elle équivaut à *trailokya*, les «trois mondes», mais pour laquelle nous n'avons pas rencontré d'équivalent certain dans le manichéisme. Nous avons indiqué plus haut (cf. *supra*, p. 102) l'explication qui nous paraissait le plus probable, et qui voyait dans les «trois mondes» les trois régions de la terre de la Lumière. Cependant il subsiste certaines difficultés, et jusqu'à plus ample informé, une autre explication n'est pas exclue. Le vrai sens de *kiai*, en chinois profane, est «frontière», et comme tel il est synonyme de *tsi*; le sens de «territoire» est dérivé. La relation possible des deux mots est suffisamment apparente pour que Mgr de Harlez, quand l'expression *san-tsi* se rencontra pour la première fois dans l'inscription de Karabalgasoun, ait proposé à Devéria d'y voir l'équivalent du *san-kiai*, *trailokya*, du bouddhisme (cf. *Inscriptions de l'Orkhon*, Helsingfors, 1892, in-fol., p. XXXV). Le texte du *Houa hou king* sur le «moment présent» (*pen-tsi*) qui «par en haut, touche au domaine de la Lumière, et, par en bas, atteint les voies des ténèbres» (*supra*, p. 123), montre d'ailleurs qu'il s'établissait à ce point de vue chez les manichéens une certaine corrélation entre les catégories de l'espace et du temps. Nous ignorons quel est le mot iranien qui a été rendu par *tsi* dans *san-tsi*; peut-être est-ce un mot signifiant «limite», et s'appliquant à la fois à l'espace et au temps. Il se pourrait que les premiers traducteurs du manichéisme chinois, tout comme les premiers traducteurs bouddhistes et comme les nestoriens du VIIe siècle, aient emprunté le plus possible d'expressions déjà consacrées autour d'eux. Ils auraient pris *san-kiai* faute de mieux jusqu'au jour où tout de même on trouva que le *san-kiai* du bouddhisme était trop différent de celui du manichéisme, et on remplaça *san-kiai* par *san-tsi* quand on traduisit le *San tsi king*. Au point de vue chronologique, le traité de Pékin nous fournirait dans ce cas, et avec bien des réserves, les éléments d'appréciation suivants : il connaît le terme de *eul-tsong* et le titre de *fou-to-tan* attestés depuis 694, ainsi que le titre de *mou-chö* qu'on rencontre en 719, mais il ignore encore le terme de *san-tsi* qui n'aurait peut-être été adopté, au lieu de *san-kiai*, que vers 780. Sa traduction, au moins celle de la seconde partie où apparaissent tous les termes que nous visons ici, se placerait donc dans le courant du VIIIe siècle;